

## Médias

# Rwanda : Canal+ a-t-il menti dans l'affaire qui l'oppose à la Communauté rwandaise de France ?

Jeune Afrique, 31 janvier 2019

Les avocats de l'association Communauté rwandaise de France (CRF), qui avait déposé une plainte pour « apologie de crimes contre l'humanité », accusent Canal+ d'avoir menti aux enquêteurs.



Annick Kayitesi, à Paris, le 28 avril 2017. ©Damien Grenon pour JA

La plainte pour « apologie de crimes contre l'humanité » qu'ont déposée l'association Communauté rwandaise de France (CRF) et la rescapée Annick

Kayitesi contre Canal+ a débouché sur un non-lieu pour la chaîne le 13 novembre 2018. Mais l'affaire pourrait rebondir.

### **Une version contestée**

La CRF reprochait à Canal+ d'avoir diffusé, le 20 décembre 2013, dans l'émission *Le Débarquement 2*, un « sketch » sur le génocide des Tutsis du Rwanda. Pour prouver sa bonne foi, la chaîne a affirmé aux enquêteurs qu'à la suite des mises en demeure de l'association, le sketch incriminé avait été retiré des rediffusions de l'émission. Le procureur s'est appuyé sur cette version pour motiver son réquisitoire.

Or les avocats de la CRF la contestent, et les archives semblent leur donner raison. Selon les enregistrements conservés dans les bases de données de l'Institut national de l'audiovisuel, que *Jeune Afrique* a pu consulter, ce sketch a été rediffusé le 31 décembre 2013 à 23h57 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 19h06. « Cette question a peu d'intérêt, réagit Olivier Chappuis, avocat de Canal+. Un non-lieu a été rendu. Il couvre toutes les diffusions et n'a pas été contesté par la CRF. »